

Extrait du compte rendu de la 477e réunion du Conseil de l'UEO (24 avril 1974)

Légende: Lors de sa 477e réunion du 24 avril 1974, dans le point sur les questions concernant l'Assemblée, le Conseil de l'UEO aborde le fait que le groupe de travail chargé de fournir une réponse à la recommandation 243 de l'Assemblée sur l'état de la sécurité européenne et les relations avec les États-Unis, n'est pas parvenu à un accord. Le représentant britannique Sir John Killick, adjoint au sous-secrétaire d'État permanent au ministère des Affaires étrangères et du Commonwealth, souligne qu'il s'agit non seulement de donner une définition précise du rôle du Comité des plans nucléaires de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), mais aussi d'éviter de donner l'impression de vouloir créer un comité de planification nucléaire tel que recommandé par l'Assemblée. Par ailleurs, il conçoit les difficultés que la France peut éprouver pour accepter que l'on fasse référence, dans un document UEO, au groupe des plans nucléaires de l'OTAN, au nom de tous les membres. De son côté, Jacques Delarue Caron de Beaumarchais, ambassadeur de France au Royaume-Uni, ne voit pas pourquoi le Conseil de l'UEO devrait traiter de questions concernant les membres de l'OTAN afin de répondre à l'Assemblée. L'examen de la question doit se poursuivre à la prochaine réunion.

Source: Conseil de l'Union de l'Europe occidentale. Extrait du compte rendu de la 477e réunion du Conseil de l'UEO tenue le 24 avril 1974. IV. Questions concernant l'Assemblée. CR (74) 8. pp. 20-22. Archives nationales de Luxembourg (ANLux). <http://www.anlux.lu>. Western European Union Archives. Secretariat-General/Council's Archives. 1954-1987. Organs of the Western European Union. Year: 1973, 01/11/1973-20/09/1974. File 202.413.999.09. Volume 1/1.

Copyright: (c) WEU Secretariat General - Secrétariat Général UEO

URL:

http://www.cvce.eu/obj/extrait_du_compte_rendu_de_la_477e_reunion_du_conseil_de_l_ueo_24_avril_1974-fr-39e10185-b36d-4b78-b10d-74240532ecoc.html

Date de dernière mise à jour: 13/10/2016



IV QUESTIONS CONCERNANT L'ASSEMBLEE

3. Projets de réponses aux Recommandations...

Recommandation No 243 sur l'état de la sécurité européenne - les relations avec les Etats-Unis

(Doc. C (74) 59)

Le PRESIDENT déclare que le groupe de travail a eu plusieurs échanges de vues sur le projet de réponse à cette recommandation, et en particulier sur l'inclusion d'une remarque que la délégation britannique souhaite faire à propos du point 3 de la recommandation.

En dépit de ses efforts pour arriver à une solution acceptable par toutes les délégations, le groupe de travail n'est pas parvenu à se mettre d'accord à ce sujet. Le dernier en date des textes proposés par la délégation britannique a été reproduit entre crochets dans le document C (74) 59 maintenant soumis à l'examen du Conseil.

Dans ce document figure par ailleurs, entre crochets, une formule envisagée à la dernière réunion du groupe de travail et suivant laquelle, le cas échéant, le Conseil déclarerait à l'Assemblée qu'il n'est pas en mesure de répondre à la recommandation No 243.

Sir John KILLICK indique que le souci de la délégation britannique n'est pas seulement de donner une définition exacte du rôle du Comité des plans nucléaires de l'OTAN; il est avant tout d'éviter de donner l'impression que l'un des aspects de la défense européenne susceptible d'être examiné un jour serait la création d'un comité de planification nucléaire tel que recommandé par l'Assemblée.

La délégation britannique comprend par ailleurs la difficulté pour la délégation française d'accepter que référence soit faite dans un document U.E.O., au nom de tous les gouvernements membres, au groupe des plans nucléaires de l'OTAN.

Sir John se demande si l'on ne pourrait résoudre la question en ajoutant au point 3, entre parenthèses, une remarque attribuée aux seuls gouvernements membres qui sont aussi membres du groupe et qui se lirait : "Afin d'éviter tout malentendu, les pays membres faisant également partie du Comité des plans nucléaires de l'OTAN font remarquer que ce Comité ne s'occupe pas seulement des forces nucléaires des Etats-Unis." On s'inspirerait en l'occurrence de la pratique suivie dans la rédaction de certains articles des communiqués de l'OTAN qui parlent de l'EUROGROUPE ou des M.B.F.R.

M. de BEAUMARCHAIS voudrait tout d'abord remercier le groupe de travail de ses efforts en regrettant qu'il ne soit pas parvenu à un accord.

Il observe ensuite que, si effectivement les paragraphes des communiqués de l'OTAN concernant les questions de défense auxquels la France ne peut s'associer sont rédigés au nom seulement des autres pays membres, la tradition à l'U.E.O. est, à sa connaissance, différente, alors qu'il s'agit des réponses aux textes reçus de l'Assemblée.

D'autre part, il ne voit pas pourquoi le Conseil de l'U.E.O., dans une réponse à l'Assemblée, serait obligé de traiter un problème qui concerne les membres de l'OTAN. Pour sa part, il considère suffisant de se limiter aux deux premières phrases du projet présenté par le groupe de travail. Si l'un ou l'autre des gouvernements avait une difficulté particulière à s'en contenter, il pourrait faire toutes remarques complémentaires aux parlementaires de son pays qui sont membres de l'Assemblée, en intervenant sur le plan national.

.../...

Sir John KILLICK précise que la délégation britannique craint qu'une réponse du Conseil limitée aux deux premières phrases du projet à l'examen n'amène les parlementaires britanniques à poser aux Communes des questions sur un sujet que le gouvernement ne souhaite pas discuter à ce stade.

Il se demande si l'on ne pourrait pas ajouter à ce projet entre parenthèses, une phrase dans laquelle le Comité des plans nucléaires de l'OTAN ne serait pas mentionné mais dans laquelle on ferait observer que la rédaction du point 3 de la recommandation ne paraît pas refléter correctement l'état de fait de la situation. Ainsi serait ouverte la voie à une éventuelle intervention unilatérale d'un ministre britannique devant l'Assemblée.

M. ROTHSCHILD pourrait se contenter des deux premières phrases du projet de réponse, qui, à son avis couvrent l'ensemble du problème. Il serait également prêt à accepter une phrase additionnelle comportant une simple constatation de fait.

En revanche il se demande si des commentaires d'un gouvernement à l'Assemblée ne risqueraient pas de susciter des déclarations d'autres gouvernements et de faire apparaître des divergences de vues. Il pense donc qu'il convient de s'efforcer d'arriver à une réponse commune satisfaisante pour tous.

A la suite d'un nouvel échange de vues, il est convenu de reprendre l'examen de la question à la prochaine réunion du Conseil.